

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins-Pierre-Bénite
Métropole de Lyon
ARRÊTÉ DU MAIRE

PAUCV/NUM_25_002

OBJET : CERTIFICATION des adresses **40 à 48 rue Charles Fourier, côté pair ; 40 à 48 rue Francisque Jomard, côté pair ; 19 rue Eugène Vial, côté impair, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite.**

Le Maire d'Oullins-Pierre-Bénite,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-28 ;

Vu l'arrêté n°SG24_58 du 9 février 2024 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Louis CLAUDE Conseiller délégué au Maire ;

Considérant qu'il est nécessaire d'identifier les **propriétés comprenant des habitations situées 40 à 48 rue Charles Fourier, côté pair ; 40 à 48 rue Francisque Jomard, côté pair ; 19 rue Eugène Vial, côté impair, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite.**

ARRÊTE

ARTICLE Premier :

Les numéros de voirie situés au niveau des tenements dont le code INSEE est 69149, sont certifiés aux adresses suivantes (cf. plan ANNEXE) :

40 rue Charles Fourier : 69149 AI 89
42 rue Charles Fourier : 69149 AI 90
44 RUE Charles Fourier : 69149 AI 92

La parcelle 69149 AI 93 abrite les adresses suivantes :

46 rue Charles Fourier : 69149 AI 505
48 rue Charles Fourier : 69149 AI 498
40 rue Francisque Jomard : 69149 AI 499
42 rue Francisque Jomard : 69149 AI 500
44 rue Francisque Jomard : 69149 AI 501
46 rue Francisque Jomard : 69149 AI 502
48 rue Francisque Jomard : 69149 AI 503
19 rue Eugène Vial : 69149 AI 504

En conséquence, ces unités foncières détiennent les adresses postales précitées.

ARTICLE Dernier :

Ampliations du présent arrêté seront adressées au Service du Cadastre de la Métropole de Lyon, au service d'acheminement des colis et du courrier : la Poste, à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), et à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire par :

Mise en ligne le : / /

Pour le Maire,
Jérôme MOROGE et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Louis CLAUDE

Fait à Oullins-Pierre-Bénite, le 07 janvier 2025

**Pour le Maire,
Jérôme MOROGE et par délégation,
L'adjoint délégué,**

Jean-Louis CLAUDE

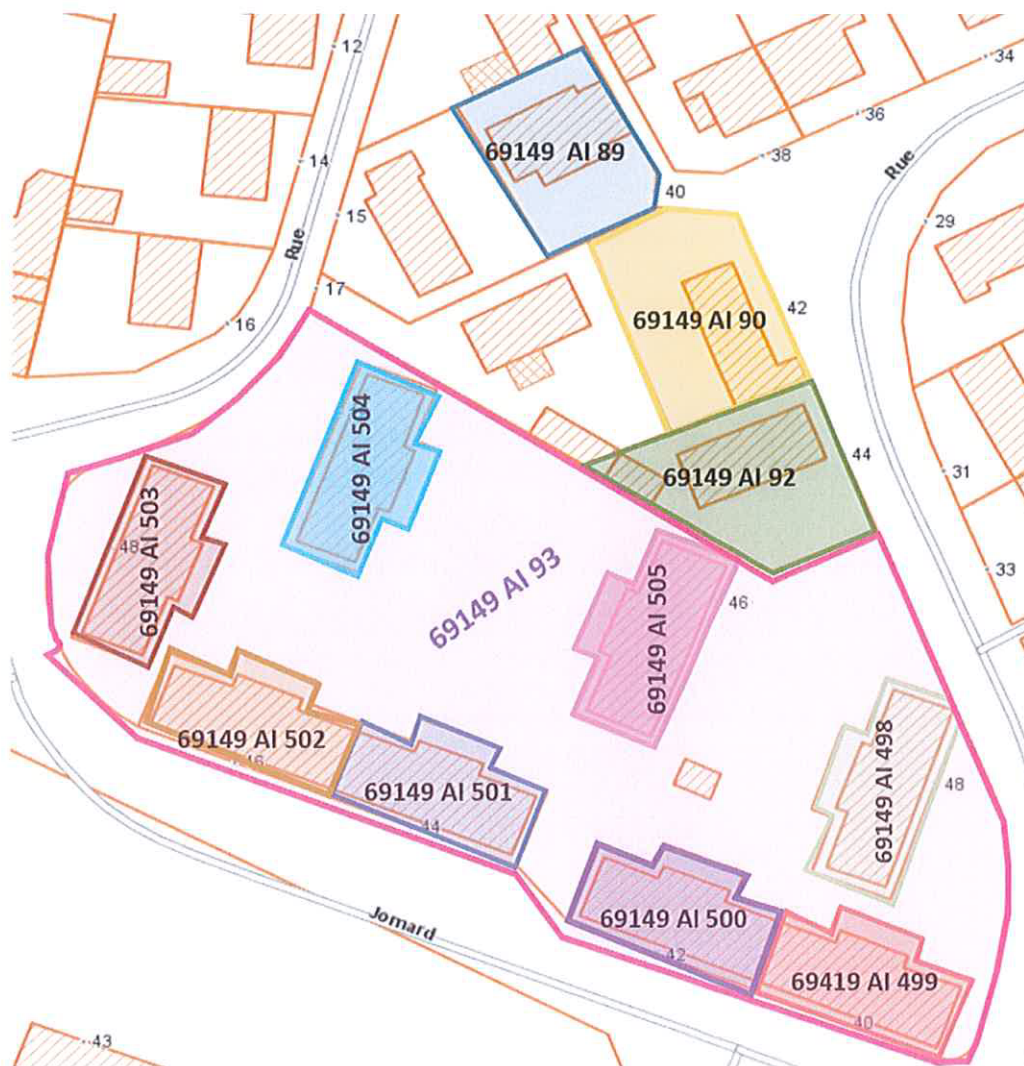


Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Certification des points d'adresses :

40 à 48 rue Charles Fourier ; 40 à 48 rue Francisque Jomard ; 19 rue Eugène Vial,
Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite.

Annexe



Les numéros de voirie situés au niveau des tènements dont le code INSEE est 69149, sont certifiés aux adresses suivantes (cf. plan ANNEXE) :

40 rue Charles Fourier : 69149 AI 89
42 rue Charles Fourier : 69149 AI 90
44 RUE Charles Fourier : 69149 AI 92

La parcelle 69149 AI 93 abrite les adresses suivantes:

46 rue Charles Fourier : 69149 AI 505
48 rue Charles Fourier : 69149 AI 498
40 rue Francisque Jomard : 69149 AI 499
42 rue Francisque Jomard : 69149 AI 500
44 rue Francisque Jomard : 69149 AI 501
46 rue Francisque Jomard : 69149 AI 502
48 rue Francisque Jomard : 69149 AI 503
19 rue Eugène Vial : 69149 AI 504

